

ANNEXE 7 BIS

ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT
D'UNE MISE EN CIRCULATION D'UN VÉHICULE SUITE CESSION
sur la Commune de

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu le code des transports ;

Vu la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 modifiée relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu la loi n° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

Vu le décret n° 73-225 relatif à l'exploitation des taxis et voitures de remise ;

Vu le décret n° 78.363 du 13 mars 1978 modifié, réglementant la catégorie d'instruments de mesure taximètres ;

Vu le décret n° 86.427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et voitures de petite remise ;

Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transportés publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté municipal délivré le à M en vue d'exploiter un taxi sur la commune de
,

Considérant que M. n'exploite plus son autorisation de stationnement taxi depuis le ;

Considérant que, de ce fait, l'autorisation délivrée le n'a plus de fondement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est procédé au retrait de l'arrêté municipal délivré à M le à compter du

Article 2^{ème} : formules exécutoires

Fait à, le

Le Maire